

Objectifs :

Sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique
Connaître les dangers de l'électricité et être capable de mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre non électrique à proximité d'installations électriques dans les meilleures conditions de sécurité.

Public :

Personnel non électricien travaillant dans un environnement des risques électriques et/ou réalisant exclusivement des travaux d'ordre non électrique.

Prérequis :

Aucun prérequis

Durée :

7 heures

Méthodes et moyens pédagogiques :

Utilisation d'un vidéoprojecteur pour projeter un diaporama, réalisation des manœuvres de sécurité sur une installation électrique (de formation).
Utilisation de la méthode participative en faisant appel aux connaissances des stagiaires

Modalités de suivis de l'exécution du programme :

Feuille d'émergence
Attestation de Formation
Feuilles d'évaluation

Evaluation de la formation :

Délivrance d'une attestation de formation, après évaluation et contrôle des connaissances (note minimale 12/20), permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant

Programme

Module tronc commun n°1

- Les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu.
- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanisme d'électrisation, d'électrocution et de brûlures)
- Les différents domaines de tension
- Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension
- Identifier les limites et les zones d'environnement
- Le principe d'une habilitation
- Définition des symboles d'habilitation
- Les prescriptions associées aux zones de travail
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole)
- La zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'article 13
- La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'article 13
- Les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique

Module exécutant de travaux d'ordre non électrique (B0, H0, HOV)

- Les acteurs concernés par les travaux
- Les limites de l'habilitation : chiffre "0" (Autorisation et interdits, zone de travail)